

Ambillou-Château
Brigné-sur-Layon
Concourson-sur-Layon
Doué-la-Fontaine
Le Puy-Notre-Dame
Les Verchers-sur-Layon
Montreuil-Bellay
Saint-Georges-sur-Layon
Saint-Macaire-du-Bois
Vaudelnay

Le couloir du Layon

■ Les paysages

La vallée du Layon marque la transition entre l'Anjou Noir (début du massif armoricain, bocage des Mauges) et l'Anjou Blanc (campagne ouverte, céréaliculture) et constitue la limite Sud-Ouest du Parc. Avec son fond de vallée bocager et ses coteaux viticoles, le paysage du Layon a une identité forte qui contribue à son attractivité touristique.

Ce territoire riche en patrimoine bâti (habitations troglodytiques, fermes fortifiées, clos de vignes) s'est modelé autour du Layon. À de nombreuses reprises, ce cours d'eau a été aménagé pour favoriser le commerce (XVIII^e siècle) et limiter les crues (années 60) via l'installation de seuils et le recalibrage du cours d'eau. Ces dernières années, des efforts pour le renaturaliser sont entrepris par les collectivités qui souhaitent valoriser son image auprès des habitants et des touristes.



■ Le couloir du Layon

■ Les coteaux viticoles

Les coteaux viticoles créent l'identité forte de ce paysage. Ils représentent aujourd'hui environ 13 % des paysages du Layon. Leur surface, sur le secteur, augmente de plus en plus.

À l'Ouest, le sol acide et l'ensoleillement des coteaux favorisent une flore spécifique des milieux ouverts et secs.

Plantes bulbeuses et annuelles se développent entre les rangs de vignes (Véronique à feuilles d'acinos, Dame d'onze heures, muscaris, Lamier amplexicaule...).

Les lisières entre les vignes, les boisements et les bords de chemin créent des espaces où de nombreuses espèces y trouvent refuge.



■ Le Layon et ses affluents

Le Layon a, depuis le Moyen-Âge, été aménagé. Au XI^e siècle, de nombreux moulins à eau furent construits sur l'ensemble de son parcours et de ses affluents.

À partir du XVIII^e siècle, la volonté de faire du Layon une voie commerciale pour le transport de minerais et de vins, via la Loire, imposa la construction de multiples écluses pour le transit de gabares.

Après l'échec du canal et la crue de 1966, de lourds aménagements (recalibrage, seuils) ont été entrepris, modifiant le parcours et l'aspect du cours d'eau.

Aujourd'hui, l'objectif est de limiter les obstacles à son écoulement et de retrouver les lignes courbes et naturelles du cours d'eau. La plantation d'une ripisylve adaptée aux berges participe autant à la qualité environnementale du Layon qu'au cadre de vie des cœurs de villages qui ont retrouvé leur artère verte et bleue.

■ Tendances d'évolution, entre 1991 et 2007, des surfaces occupées par :

urbanisation



de 4,3 % à 5 % du territoire

boisements



stable à environ 6 % du territoire

terres arables



stable à environ 55% du territoire

prairies mésophiles



de 13 % à 9 % du territoire

■ Les fonds de vallée cultivés

Peu propices à la viticulture, les fonds de vallée sont valorisés pour l'élevage ou la culture céréalière. De nombreux bosquets et haies y sont implantés.

Ces tendances ne rendent pas compte de la répartition des surfaces sur le territoire : la stabilité ne signifie pas que leur localisation n'a pas varié au cours du temps.

Identification des trames écologiques :

-  Réervoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)
-  Sous-trame humide et aquatique
-  Sous-trame bocagère
-  Sous-trame prairiale
-  Sous-trame forestière
-  Réseau de haies
-  Autre espace

Les trames vertes et bleues potentielles :

-  Connexion potentielle humide et aquatique
-  Connexion potentielle bocagère
-  Connexion potentielle prairiale
-  Connexion potentielle forestière

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB :

-  Route principale
-  Milieu urbanisé majeur

Éléments ayant un impact important sur la TVB :

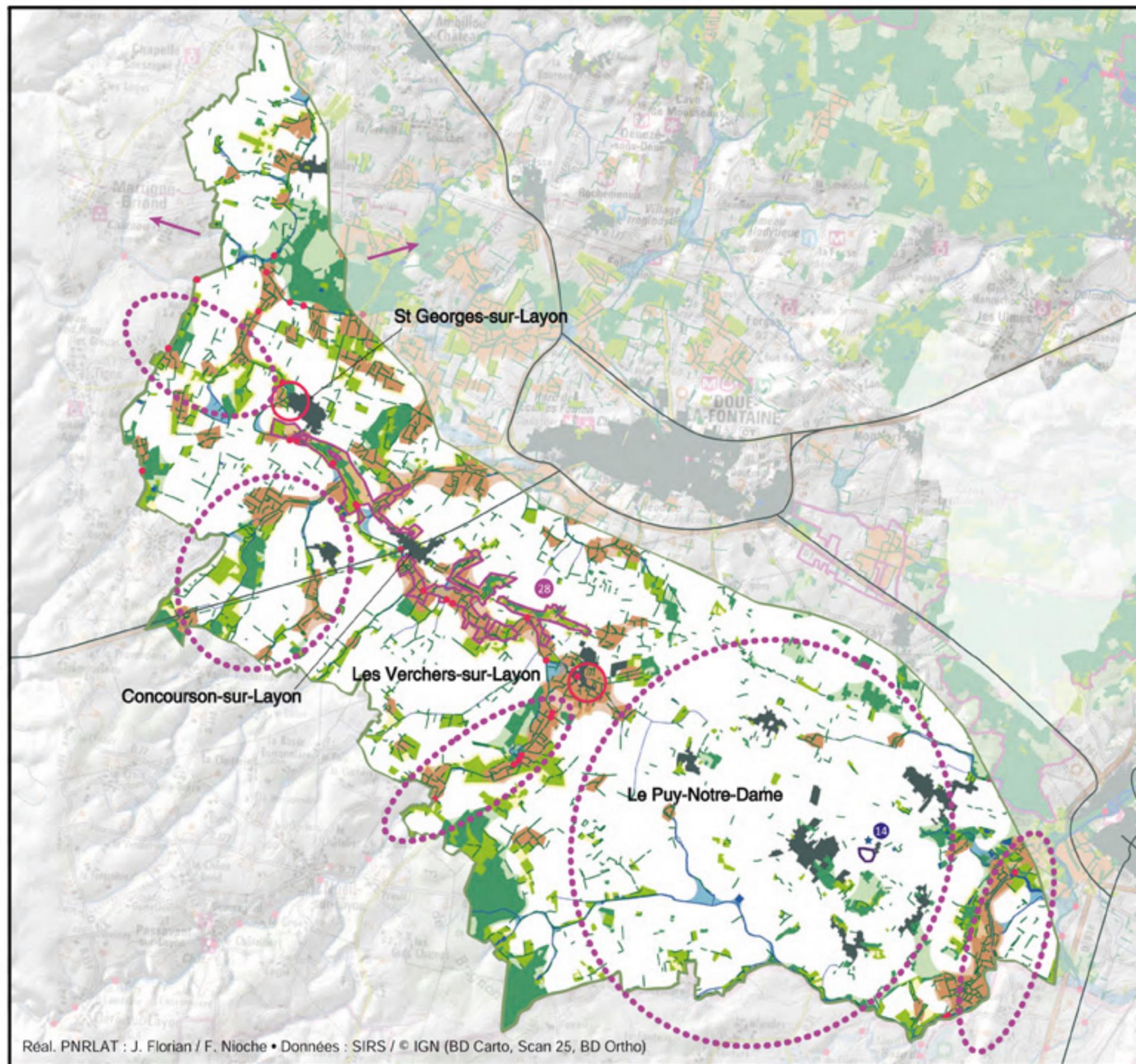
-  Rencontre des connexions potentielles et de l'urbanisation
-  Obstacles à l'écoulement (barrages, seuils...)

Continuité au-delà de l'unité paysagère :

-  Trame écologique et/ou paysagère structurante

Les recommandations :

-  Zones à enjeux majeurs pour le paysage



Recommandations



Zones à enjeux majeurs pour le paysage

Sur ces zones, la préservation et la restauration de la trame verte et bleue est un enjeu majeur.

Prise en compte des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme

Direction Départementale des Territoires
Chambres d'Agriculture

Trames vertes et bleues existantes



Réservoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)

Les sites naturels exceptionnels (SNE) et les zones écologiques majeures (ZEM) sont décrits et caractérisés dans la Charte du Parc.

Mise en place de Contrats Natura 2000
Mise en place de Mesures Agri-Environnementales
Protection dans les documents d'urbanisme

Parc naturel régional
Chambres d'Agriculture
Direction Départementale des Territoires, Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois, Conseil régional (SRCE)
Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme



Sous-trame existante humide et aquatique



Sous-trame existante bocagère

Les trames vertes et bleues existantes sont identifiées par un classement de l'occupation du sol par sous-trame.



Sous-trame existante prairiale



Sous-trame existante forestière



Réseau de haies

Le réseau de haies est cartographié sur la base de la photo aérienne de 2007.

Engagement de chartes forestières
Documents de gestion forestière durable
Classement des haies par les Plans Locaux d'Urbanisme, Incitation à la plantation de haies
Entretien des haies existantes (taille en têtard)

Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF
Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, Conseil Général, fiches techniques du Parc sur l'entretien des haies



Autre espace

Trames vertes et bleues potentielles



Sous-trame potentielle humide et aquatique



Sous-trame potentielle bocagère

Les zonages identifiés par le Système d'Information Géographique sont des connexions potentielles entre les milieux.



Sous-trame potentielle prairiale



Sous-trame potentielle forestière

Gestion écologique des cours d'eau (ripisylve, obstacles)
Mise en place de Contrats Natura 2000
Mise en place de Mesures Agri-Environnementales
Prise en compte dans les documents d'urbanisme
Amélioration des connaissances du territoire

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Conseil régional (SRCE), Agence de l'eau Loire-Bretagne, Syndicats de Rivières (Layon et Aubance), associations naturalistes, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, Parc naturel régional

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB



Route principale

Les routes peuvent fragmenter fortement l'espace et limiter voire empêcher le déplacement des espèces. En revanche, sur les bords de routes, si la gestion est adaptée, les espèces peuvent circuler.

Mise en place d'une gestion différenciée des bords de route (effectuer un fauchage tardif, limiter les traitements phyto-sanitaires)

Conseil Général
Direction Départementale des Territoires
Communes et Communauté de communes



Milieu urbanisé majeur

Si l'urbanisation peut limiter la circulation des espèces, elle peut aussi la favoriser (jardins et espaces publics gérés de manière écologique moyennant une attention particulière dans leur conception et leur gestion).

Mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics
Espèces végétales locales à privilégier
Information auprès des habitants sur la gestion écologique des jardins («Jardiner au naturel» su SAGE)

Conseil Général
Direction Départementale des Territoires
Guide des plantations du Parc
SAGE Layon Aubance

Éléments ayant un impact important sur la TVB



Rencontre de la trame écologique potentielle et de l'urbanisation

Une attention particulière doit être portée à la gestion de ces espaces.

Étude fine de ces zones dans le cadre des documents d'urbanisme pour définir des objectifs de gestion

Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois



Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)

Les obstacles à la continuité aquatique qui empêchent les poissons et autres espèces de se déplacer librement dans les cours d'eau sont inventoriés.

Engagement d'une politique de continuité écologique (enlever les obstacles inutiles, mettre en place des passes à poissons)

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Syndicats de Rivières (Layon et Aubance), Agence de l'eau Loire-Bretagne, Fédération de Pêche

Continuité au-delà de l'unité paysagère



Trame écologique et/ou paysagère structurante

Grandes continuités liant les différentes unités paysagères et le territoire hors-Parc.

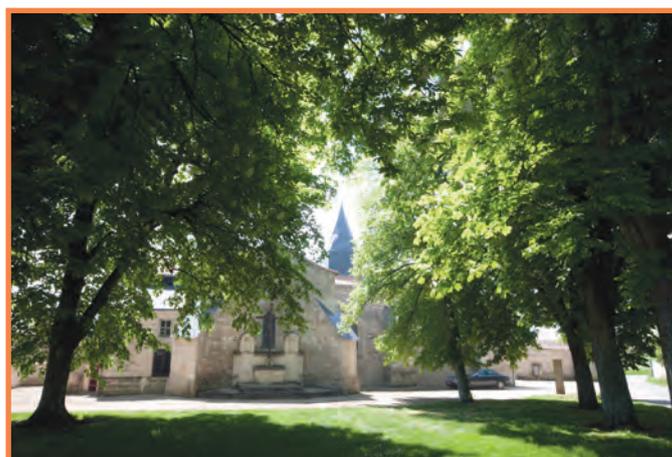
Associations et structures naturalistes : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et ses Affluents, CPIE Touraine-Val de Loire, LPO Anjou, EDEN 49, Société d'Études Scientifiques de l'Anjou, Naturalistes Angevins



Entrée de cave végétalisée



Inter-rangs de vignes enherbés



Parc urbain arboré

